



## VACANCES DES POSTES DES RESPONSABLES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES:

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale regroupant les pays africains de la région des Grands Lacs. Sa création repose sur la reconnaissance du fait que l'instabilité politique et les conflits dans ces pays ont une dimension régionale considérable et nécessitent donc un effort concerté afin de promouvoir une paix et un développement durables. Parmi les conflits qui ont eu des répercussions ou des origines transfrontalières, on peut citer le génocide rwandais de 1994, qui a fait plus de 800 000 victimes, et l'instabilité politique en RDC. Ces conflits ont constitué une menace majeure pour la paix et la sécurité internationales.

L'organisation est composée de douze États membres, à savoir : Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, République du Sud-Soudan, Soudan, Tanzanie et Zambie.

Son histoire commence en 2000 lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies, comme indiqué dans ses résolutions 1291 et 1304, a appelé à une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Plus tard cette année-là, le

Secrétariat de la Conférence internationale a été créé à Nairobi, au Kenya, sous l'égide des Nations Unies et de l'Union Africaine.

En Novembre 2004, les Chefs d'États et des Gouvernements des pays membres ont adopté à l'unanimité la Déclaration sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie. Cette Déclaration de Dar-Es-Salaam présentait une déclaration politique avec l'intention de s'attaquer aux causes profondes des conflits insolubles et des contraintes au développement dans une approche régionale et innovante.

Les Chefs d'États et des Gouvernements se sont réunis une nouvelle fois à Nairobi en 2006 pour signer le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Le Pacte comprend la Déclaration de Dar Es Salaam, des programmes d'action et des protocoles. Cette signature a marqué la fin de la phase préparatoire et a marqué le début de la période de mise en œuvre.

Le Secrétariat exécutif de la CIRGL a été inauguré en Mai 2007 à son siège à Bujumbura, au Burundi. Sa responsabilité est de coordonner, faciliter, surveiller et ainsi assurer la mise en œuvre du Pacte afin d'atteindre la paix, la sécurité, la stabilité politique et le développement dans la région des Grands Lacs.

**La mission de la CIRGL est** d'être une institution efficace et dynamique qui coordonne, facilite, surveille et assure la mise en œuvre du Pacte et d'autres initiatives, afin de parvenir à la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

La CIRGL dispose de deux centres basés à Goma (RDC) pour faciliter l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, à savoir le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE) et le Centre Conjoint de

Fusion des Renseignements (CCFR). **Le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE), qui est basé à Goma, est l'une des institutions militaires de la CIRGL. Il a été lancé en septembre 2012 à Goma et comprend des experts militaires des États membres de la CIRGL. Elle surveille et mène des enquêtes sur les incidents de sécurité dans la région des grands lacs. Le MCVE rend compte au Comité des chefs des forces de défense et au président des chefs d'état-major de la CIRGL qui, à son tour, rend compte au Comité des Ministres de la défense des États membres.**

**Le Centre Conjoint de Fusion des Renseignements (CCFR), également basé à Goma (RDC), est constitué d'experts en renseignements de chacun des 12 États membres et est géré par un Comité de Coordination Régional (CCR) sur une base rotative. Le CCFR rend compte au CCR et au président des chefs d'état-major de la CIRGL qui, à son tour, rend compte au Comité des Ministres de la défense des États membres.**

Le secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) désire recruter un Responsable financier et administratif pour chacun des deux centres militaires, sous la supervision du coordinateur du CCFR et du commandant du MCVE.

## **2. DÉTAILS DU POSTE**

<b>POSTE</b>	<b>RESPONSABLE FINANCIER ET ADMINISTRATIF (2 POSTES VACANTS)</b>
<b>GRADE</b>	L2/01 : Postes locaux
<b>LOCATION</b>	GOMA- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
<b>TERMES</b>	Pour trois ans renouvelable en fonction des performances et/ou d'autres facteurs.

## **3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

Sous la supervision directe du commandant du MCVE ou du coordinateur du

CCFR, le responsable des finances et de l'administration rend compte techniquement au Directeur de l'administration et des finances de la CIRGL pour les fonctions suivantes :

- Préparation et présentation des états financiers mensuels, trimestriels, semestriels et annuels (compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, état de l'actif et du passif, notes comptables, etc.) au Secrétariat de la CIRGL et au centre concerné, en consultation avec son superviseur et le Directeur de l'administration et des finances ;
- Préparation et traitement à temps, des opérations de paiement pour les salaires, les indemnités, les biens/services et enregistrement des données comptables qui en résultent dans le logiciel, conformément aux règles et aux orientations en matière de gestion financière ;
- Mise en place de contrôles internes concernant la cohérence entre les factures, les bons de commande et les bons de réception de marchandises et les dépenses approuvées (relier les factures aux engagements/contrats ou aux factures si elles sont connues) ;
- Production de grands livres, de rapports sur les fournisseurs/débiteurs dans le système, tant en monnaie locale qu'en devises étrangères, dans le strict respect des directives de gestion financière ;
- Préparation des réconciliations bancaires mensuelles et maintien de bonnes relations avec les banques ;
- Rapprochement des transactions financières à la fin de chaque période comptable et production des comptes de résultat, des bilans, du tableau des flux de trésorerie et des notes aux comptes correspondants ;
- Soutien et facilitation du personnel ou d'autres parties prenantes qui reçoivent des avances d'argent pour en rendre compte conformément aux règles et règlements financiers régissant la gestion financière dans la CIRGL ;

- Système de classement adéquat de tous les documents relatifs aux transactions financières, par ordre chronologique et de série ;
- Gestion des ressources humaines, des actifs, des achats, de l'informatique et de l'administration générale du Centre ;
- Apporte son soutien dans toutes les autres tâches jugées nécessaires par le superviseur ;
- Effectuer d'autres tâches à la demande du superviseur pour le bien de l'employeur.

#### **4. QUALIFICATIONS REQUISES**

Le candidat approprié doit avoir les qualifications éducatives suivantes ;

- Un diplôme universitaire dans le domaine de la comptabilité et/ou des finances ;
- Une maîtrise en comptabilité/finances et/ou des cours professionnels de comptabilité tels que ACCA, CPA ou équivalent constituent un avantage supplémentaire ;

#### **5. COMPÉTENCES ET CONDITIONS PRÉALABLES**

Les candidats doivent avoir les compétences et les conditions préalables suivantes :

- Des compétences avérées en matière d'applications informatiques et de logiciels de comptabilité, notamment Sage Evolution 200 ou 300, constitueront un avantage particulier ;
- Les comptables ayant des compétences avérées en matière de comptabilité dans des établissements militaires constitueront un avantage supplémentaire ;
- Au moins 8 ans d'expérience dans un poste de gestion comptable/financière avec beaucoup d'activités.
- La maîtrise du français et de l'anglais est essentielle ;

- La connaissance du portugais, de l'arabe et/ou du kiswahili est un atout supplémentaire.

## 6. ADMISSIBILITÉ

- Seuls les citoyens de la République Démocratique du Congo (RDC) peuvent postuler.
- Les candidats sont tenus de prouver leur citoyenneté en joignant une copie de leur passeport ou de leur carte d'identité nationale à leur lettre de candidature.
- Les candidats éligibles doivent être âgés de 25 à 40 ans.
- Dans un souci d'équilibre entre les sexes, les femmes sont encouragées à poser leur candidature.

## 7. LE PROCESSUS DE DEPOT DES CANDIDATURES :

- Une lettre de candidature adressée au Commandant du MCVE ou au Coordinateur du CCFR dans un **EN-TÊTE D'EMAIL** portant clairement la mention "Responsable financier et administratif du MCVE ou Responsable financier et administratif du CCFR".
- Toutes les candidatures **DOIVENT** être soumises en ligne, avec une copie à l'adresse : [recrutement@icglr.org](mailto:recrutement@icglr.org), au plus tard le **30 Janvier 2022** aux adresses électroniques suivantes :

Poste	Adresse électronique
Responsable financier et administratif du MCVE	<a href="mailto:jvm.icglr@gmail.com">jvm.icglr@gmail.com</a> , <a href="mailto:mcve.cirgl@gmail.com">mcve.cirgl@gmail.com</a>
Responsable financier et administratif du CCFR	<a href="mailto:icglrjfc@yahoo.com">icglrjfc@yahoo.com</a>

- Les candidatures sur papier/physiques ne seront pas acceptées.

- La lettre de candidature doit être accompagnée de photocopies des diplômes certifiés, d'un curriculum vitae, d'une copie du passeport et/ou de la carte nationale d'identité.
- Une liste de trois personnes de référence de bonne réputation, avec leurs adresses complètes, électronique et téléphonique.
- Une lettre de recommandation avec des contacts téléphoniques et électroniques valides d'un employeur actuel ou ancien.
- Seuls les candidats présélectionnés seront informés. Si, dans les 30 jours suivant la date limite, vous n'avez reçu aucune réponse de notre part, vous devez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

*NB : Les candidatures incomplètes qui ne respectent pas l'une des exigences ci-dessus seront automatiquement rejetées.*

La CIRGL se réserve le droit de vérifier les certificats académiques auprès des établissements d'enseignement qui les ont délivrés afin de confirmer leur validité.